**-Index Egapro**

L’index Egapro a été instauré par la loi Avenir et précisé par le décret du 08 janvier 2019. L’objectif de cet index est de faire **un état des lieux chiffré de l’égalité de rémunération entre les femmes et les hommes à travail identique ou à travail de valeur égale**. Il est calculé à partir d’indicateurs portant sur les rémunérations, les augmentations, les congés maternités, et la parité du top management. Pour chacun de ces indicateurs, les notes obtenues résultent de l’application d’un barème.

Pour 2021, l’index Egapro de la Cinémathèque française s’élève à 75/100 contre 65/100 en 2020.

L’année 2021 a été marquée par la mise en place d’une nouvelle grille des salaires et les évolutions indiciaires automatiques ont repris selon un nouveau mécanisme, à savoir une augmentation tous les 2 ans pour les salaires dont l’indice est inférieur à 540 et tous les 3 ans pour ceux dont l’indice est supérieur à 540.

Par ailleurs, l’accord relatif à l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé en 2016 a été reconduit et enrichi en 2020 et les négociations de la NOE 2021 ont permis la signature d’un accord prévoyant notamment la mise en place d’un groupe de travail sur les sujets égalité professionnelle et diversité à la Cinémathèque française qui servira ensuite de base aux négociations de l’accord sur ces sujets à l’automne 2022.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Indicateur** | **Note** | **Justification des disparités.** |
| 1 | Ecart de rémunération : Moyenne des écarts de salaire par catégorie socio professionnelle, sexe et tranche d’âge.  | 35/40(2020 : 35) | L’écart de rémunération est favorable aux hommes. Les niveaux de rémunération, de par l’application de la nouvelle grille des salaires sont liés à l’ancienneté. Les hommes ont une ancienneté moyenne plus forte que celle des femmes, respectivement 15.9 ans et 14.4 ans (salariés CDI et CDD).  |
| 2 | Ecart de répartition des augmentations : Comparaison par sexe du nombre de salariés augmentés | 35/35(2020 : 25) | La répartition des salariés augmentés en 2021 est de 66% de femmes et 34% d’hommes. Ces pourcentages sont liés d’une part à l’application de l’automaticité de la nouvelle grille des salaires et d’autre part au fait que les femmes sont plus représentées que les hommes dans les effectifs.  |
| 3 | Pourcentage de salariées augmentée dans l’année suivant leur retour de congé maternité.  | 0/15(2020 : 0) | En 2021, sur les 2 salariées revenues de leur congé maternité, l’une a bénéficié d’une augmentation automatique à ancienneté et l’autre n’y était pas éligible du fait de la date anniversaire de son augmentation.  |
| 4 | Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations  | 5/10(2020 : 5) | Parmi les 10 salariés les mieux rémunérés, la Cinémathèque compte 2 femmes et 8 hommes. Comme indiqué dans le commentaire relatif à l’indicateur 1, le niveau de salaire est directement lié à l’ancienneté. Au sein des salariés touchant les 10 plus hautes rémunérations les femmes ont une ancienneté moyenne de 9 ans tandis que celle des hommes est de 20 ans. |
|  |  | 75/100 |  |

**Données complémentaires relatives à la situation comparée des femmes et des hommes à la Cinémathèque françaises**

* Accord relatif à l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Cinémathèque française

Cet accord comporte des articles relatifs à :

* L’égalité de traitement en matière de rémunération
* L’égalité de traitement en matière d’emploi et d’accès à la formation professionnelle
* Conditions de travail
* Prise en compte de la parentalité dans la vie professionnelle
* Effectif au 31/12/2021 :
* Répartition par sexe de l’effectif au 31/12/2021 : 43.5% hommes et 56.5% de femmes.
* Répartition par sexe et par contrat

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Femmes | Hommes | Total | % Femmes | % Hommes |
| CDI  | 113 | 89 | 202 | 56% | 44% |
| CDD  | 7 | 4 |  11 | 64% | 36% |
| Apprentis et contrats de professionnalisation | 2 | 1 | 3 | 67% | 33% |

* Répartition par sexe et par catégorie socio professionnelle

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Femmes | Hommes | Total | % Femmes | % Hommes |
| Employés  | 1 | 5 | 6 | 17% | 83% |
| Agents de maîtrise  | 66 | 47 | 113 | 58% | 42% |
| Cadres | 53 | 41 | 94 | 56% | 44% |

* Embauches en 2021 par type de contrat :

Contrats d’apprentissage et de professionnalisation : 2 femmes, 3 hommes

CDD : 13 femmes, 10 hommes

CDI : 12 femmes, 3 hommes.